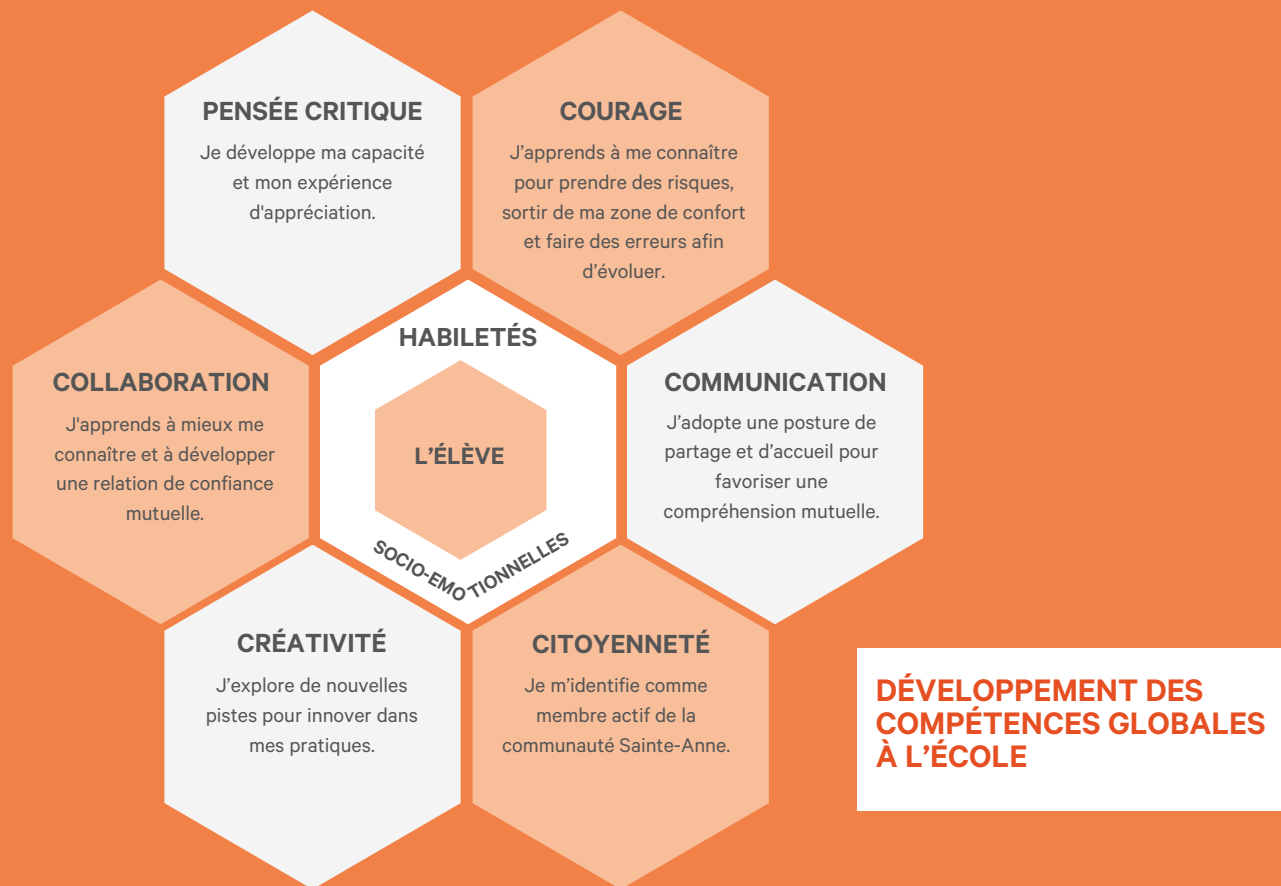


CODE DE VIE

COLLÈGE SAINTE-ANNE | BUISSONNIÈRE
PRÉSCOLAIRE-PRIMAIRE | OUTREMONT

1.

FORMER LE CITOYEN DE DEMAIN



1.1. OBJECTIF

L'objectif du code de vie consiste à offrir un référentiel éducatif à sa communauté afin de favoriser un climat propice aux apprentissages et d'amener les élèves à devenir des citoyens responsables et bienveillants envers eux-même, les autres et leur environnement.




1.2. PILIERS

Nos règles s'appuient sur des piliers qui ont été identifiés par les membres de la communauté Sainte-Anne :

	PERSÉVÉRANCE
	RESPONSABILITÉ
	SENSIBILITÉ
	RESPECT

1.3. SPHÈRES

L'élève est accompagné dans le développement de ses capacités en lien avec les piliers ci-dessus, tout en comprenant l'impact de ses gestes par rapport aux trois sphères suivantes :

	MOI-MÊME
	AUTRUI
	L'ENVIRONNEMENT



1.4. PRÉVENTION UNIVERSELLE

<p>EXPLICATION CLAIRE DES COMPORTEMENTS ATTENDUS Exemples : marcher dans le corridor, utiliser un ton de voix approprié, parler avec respect, etc.</p>		<p>APPROCHE À PRIVILÉGIER Enseignement explicite, modelage, pratique guidée, rappel de la règle, expliquer la raison d'être et généralisation des apprentissages.</p>
<p>RENFORCEMENT DES COMPORTEMENTS ATTENDUS Exemples : renforcement verbal, système de renforcement positif, etc..</p>		<p>MÉTHODE DE RENFORCEMENT Renforcement explicite du comportement observé, renforcement aléatoire, renforcement public, occasion de réinvestissement, communication aux parents.</p>
<p>VALORISATION UNIVERSELLE DES PILIERS Exemple : à chaque fin d'étape, une activités-récompense pour célébrer l'atteinte des objectifs visés, etc.</p>		<p>ACTIVITÉS Rencontres mensuelles avec les leaders étudiants, rappel des attentes, identification d'un thème à prioriser en début d'étape, etc.</p>

1.5. PILIERS ET RÈGLES

PILIERS	DESCRIPTION	RÈGLES DU CODE DE VIE
<p>PERSÉVÉRANCE</p> 	<p>Pour être engagé dans mes apprentissages et développer ma persévérance, mon plein potentiel et ma fierté</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'engage activement dans les tâches et activités proposées. • Je prends des risques, je me fais confiance et je fais de mon mieux. • Je reconnais que l'erreur fait partie de l'apprentissage et je développe ainsi ma résilience. • Je découvre, reconnais et respecte mes forces et mes défis. • Je me rappelle que efforts + stratégies = réussite
<p>ENGAGEMENT</p> 	<p>Pour développer mon autonomie, agir de manière responsable et utiliser les stratégies offertes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Je développe mon efficacité pour faciliter les nombreuses transitions. • Je prends mon rang sérieusement et sans perdre de temps. • Je me rends à l'endroit et à l'heure prévus pour les activités. • J'apporte en classe le matériel nécessaire à mon travail scolaire. • Je parle français en tout temps dans tous les lieux intérieurs et extérieurs de l'école.

1.5. PILIERS ET RÈGLES (SUITE)

PILIERS	DESCRIPTION	RÈGLES DU CODE DE VIE
<p>SENSIBILITÉ</p> 	<p>Pour communiquer avec courage, authenticité et bienveillance et pour développer des relations saines</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Je communique en utilisant mes connaissances, outils et stratégies. • Je règle mes conflits en utilisant mes outils. • J'exerce un bon jugement dans le choix de mes paroles et de mes actions. • Je respecte la différence. • Je développe et j'exprime la meilleure version de moi-même. • J'utilise mes stratégies et je fais des efforts pour maintenir ou favoriser mon retour au calme.
<p>RESPECT</p> 	<p>Pour développer mon bien-être, des relations positives et un climat bienveillant</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Je prends soin de moi, des autres, du matériel et des lieux mis à ma disposition. • Je parle avec un ton de voix adapté au milieu. • Je choisis des jeux et des paroles agréables et non violents. • Je collabore avec tous les adultes qui veillent sur les élèves à l'école. • Je respecte l'autre dans ses défis personnels et ses différences. • Je dis NON à toute forme de violence, d'intimidation ou de cyberintimidation et j'informe un adulte si j'en suis victime ou témoin.

1.6. MANQUEMENTS MINEURS OU MAJEURS

TYPE DE MANQUEMENT	DESCRIPTION	INTERVENTION
MANQUEMENTS MINEURS	Exemples : courir dans le corridor, être en retard, ne pas avoir son matériel, etc.	Rappel de la règle, expliquer la raison d'être, enseigner les comportements attendus et renforcer les bons comportements.
MANQUEMENTS MAJEURS	Exemples : violence verbale, physique ou sur les réseaux sociaux, intimidation, etc.	Sortie de classe, rencontre avec la direction, suspension interne et/ou externe etc.



La conséquence sera choisie selon la gravité, l'intensité, la fréquence, la complexité et la détresse engendrée par le geste posé. Tout écart majeur ou répété sera communiqué aux parents et sera noté au portail dans l'onglet « Suivi ».

Une accumulation de manquements mineurs peut mener à une intervention de manquements majeurs.

1.7. CLIMAT SCOLAIRE

Le plan de lutte du Collège Sainte-Anne a été élaboré en cohérence avec le code de vie. Il est également disponible sur le site Internet du Collège.

La Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec définit l'intimidation et la violence comme suit :

INTIMIDATION	VIOLENCE
« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser » (L.I.P. Art 13, 1.1°, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c 19, a. 2.)	« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique » (L.I.P. Art 13, 3°, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

1.8. MESURES DE SOUTIEN

- Explication des règles et des attentes en début d'année
- Soutien au développement des habiletés sociales Renforcement ciblé
- Pratique guidée
- Rappel de la règle avant la tenue d'une activité
- Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève
- Communication régulière entre l'école et les parents
- Rencontre individuelle avec la technicienne en éducation spécialisée et/ou la direction
- Soutien à l'élève lors de l'activité réparatrice
- Contrat personnalisé avec renforcement positif
- Rencontre de l'élève avec ses parents et un.e intervenant.e ou la direction
- Référence aux professionnels concernés
- Référence à des services externes, etc.



1.7. CONSÉQUENCES ÉDUCATIVES ET GRADUÉES



1.8. CONTRAT CODE DE VIE

Si j'ai un problème à l'école ou que je ne me sens pas en sécurité physique ou émotionnelle, je sais que je peux aller voir les adultes de l'école. En voici deux avec qui je me sentirais en confiance pour parler.

_____ et _____

J'ai lu et je comprends le code de vie du Collège Sainte-Anne|Buissonnière ainsi que l'entente des besoins de ma classe.

Je m'engage à les respecter.

Signature enfant:

Signature parent:

1.9. CODE VESTIMENTAIRE

Les élèves doivent porter des vêtements appropriés au contexte d'apprentissage, tout en étant sécuritaires et adaptés à la saison et aux périodes de jeux dans la cour de récréation.

- Le port de chaussures d'intérieur sécuritaires est obligatoire.
- Les vêtements arborant des slogans et ou des images agressives, vulgaires, racistes ou inadéquates sont interdits.

De plus, les élèves devront se présenter aux divers cours spécialisés en portant les vêtements spécifiques décrits ci-dessous:

<p>DANSE</p> 	<ul style="list-style-type: none">• Tenue de sport• Chaussons identifiés avec nom et prénom, dans un sac identifié
<p>ÉDUCATION PHYSIQUE</p> 	<ul style="list-style-type: none">• T-shirt• Short ou pantalon de sport• Chaussettes• Souliers de sport fermés

Les élèves doivent arriver à l'école habillés adéquatement en fonction des saisons.

Lorsqu'il y a de la neige dans la cour d'école, les élèves doivent porter un pantalon de neige ou de pluie.

Tout vêtement doit être identifié aux nom et prénom de l'élève.

Objets interdits:

- Gomme à mâcher
- Tous les appareils électroniques
- Arme ou autre objet s'y apparentant